

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur :
30 fr.
18
9
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

31 Mai 1884.

Suivant l'usage, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas lundi 2 juin.

LA LOI DU RECRUTEMENT

Discours de M^r Freppel sur l'Article 2

Article 2. « Le service militaire est obligatoire, personnel et ÉGAL POUR TOUS. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Freppel pour développer son amendement.

M^r FREPPEL. — Pour moi comme pour tous les membres de cette assemblée, l'article 2 est un article de principe et primant l'idée-mère de la loi ; voilà pourquoi je ne puis pas le laisser passer sans le combattre, puisque je suis opposé à la doctrine qu'il renferme. Je demande l'introduction, dans le projet de loi, du principe de l'équivalence des charges en regard de l'idée abstraite de l'égalité absolue qui n'est conforme ni aux intérêts du pays ni à ceux de l'armée.

Et d'abord cette égalité absolue énoncée dans l'article 2 est tellement contraire à la nature des choses que le projet de loi y déroge expressément en admettant des exemptions, des dispenses et des sursis d'appel. Ces exemptions, dont je suis loin de méconnaître la nécessité, votre projet les admet, soit dans l'intérêt des familles, soit dans l'intérêt des études. L'égalité absolue est donc fictive, elle l'est tellement que le régime de la caserne est complètement supprimé pour les jeunes gens qui entrent à Saint-Cyr, à l'École polytechnique ou à l'École forestière. Cette égalité qu'on voudrait élever à la hauteur d'un principe sinon d'un dogme, il suffit pour la rompre d'une différence d'un cen-

timètre dans la taille des Français. (Mouvements divers.) Et ne riez pas de ce détail, il aurait suffi de l'abaissement de quelques centimètres pour que les trois plus grands capitaines du monde, Alexandre, César et Napoléon, n'aient pu devenir soldats. Ne me parlez donc pas de l'égalité absolue lorsqu'il s'agit du service militaire ; cette égalité ne peut pas exister ; elle n'existe pas dans votre projet de loi, car vous y dérogez dans un grand nombre de cas.

J'ai donc le droit de dire qu'il n'est pas exact d'affirmer, avec votre article 2, que le service militaire sera égal pour tous. Non, il ne sera pas égal pour tous. Quoique vous fassiez pour le triomphe d'une idée abstraite, l'exception s'impose à vous sous différentes formes. C'est pour cela que je vous demande de ne pas inscrire au frontispice de votre loi un principe auquel vous dérogez dans la suite des articles. Du moment que vous faites brèche au principe de l'égalité par un certain nombre d'exceptions, vous donnez ouverture à d'autres revendications non moins légitimes.

Si l'égalité absolue au point de vue militaire vous paraît une pure impossibilité, il est permis de se demander s'il n'est pas mauvais d'étendre ces exemptions à d'autres cas analogues à ceux que vous établirez, et cela dans l'intérêt du pays et de l'armée.

Et d'abord du pays. Personne ne conteste que le devoir de chacun soit de contribuer à la défense du pays. Tous, tant que nous sommes, nous avons la prétention de servir utilement la patrie, bien que nous ne soyons pas dans les rangs de l'armée. C'est que la puissance d'un pays ne consiste pas seulement dans sa force militaire. Ce qui fait la supériorité morale d'un pays, ce sont ses progrès dans toutes les branches de l'esprit humain ; c'est l'ascendant moral, la domination que ce pays exerce dans la science, les arts, l'industrie. Plus haute est la culture intellectuelle d'un peuple, plus est grand son rôle sur la scène du monde. Ce sont autant de ressources qu'il faut ménager et multiplier pour ajouter à la force défensive d'un pays.

Je sais bien que le fatal exemple de la Prusse tend à faire de chaque nation un camp où l'on n'est plus préoccupé que de développer l'art de la destruction. Mais, même dans le système moderne — qui n'est point moderne, car c'est celui des Huns et des Vandales — votre article 2 affaiblirait la force défensive de la France. Et, en effet, ayant besoin de beaucoup de soldats, dont l'instruction double la force militaire, vous avez besoin d'instituteurs pour vos écoles, de professeurs pour vos lycées.

Vous voulez — et en grand nombre — des officiers bien formés, bien préparés, vous voulez des ingénieurs, car le général Cialmont et le major de Goltz ont dit que la guerre deviendrait de plus en plus une affaire d'ingénieurs. Eh bien, pour les avoir, il vous faut des professeurs pour vos lycées, pour vos écoles préparatoires. Est-ce sérieusement qu'on conteste l'influence fâcheuse de cette suspension de trois ans ? Pour moi, je n'hésite pas à penser qu'une pareille disposition de loi serait la ruine non-seulement de l'enseignement libre — qui vous touche peu — mais de l'université elle-même, et qu'elle produirait un abaissement considérable du niveau intellectuel et scientifique de la France. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) La commission elle-même l'a si bien compris qu'elle a voulu y remédier en décidant que les jeunes gens pourraient ou devancer l'appel à dix-sept ans ou obtenir sursis jusqu'à vingt-quatre.

Je rends justice à l'intention de la commission. Mais si elle croit que ces dispositions sauvegardent l'intérêt dont elle se préoccupe, elle se fait illusion. Je prends, en effet, l'hypothèse de l'anticipation du service. Le jeune homme de dix-sept ans qui vient de terminer ses études, qui va entrer à l'École normale primaire ou supérieure, devance l'appel. Croyez-vous qu'au bout de trois ans il reprendra ses études ou il les a laissées ? Non. En supposant même qu'il n'en ait pas perdu le goût, ce qui arrivera le plus souvent, il les reprendra dans les conditions les plus défavorables. Supposez un candidat à la licence ès-lettres

ou ès-mathématiques. Est-ce que toutes ses études ne seront pas à recommencer ? Sans doute, car c'est de dix-sept à vingt ans qu'on amasse le plus de connaissances pour le reste de sa vie. C'est alors que la mémoire, l'imagination, l'esprit sont le plus vifs et le plus prompts. Et, sans dire de la caserne plus de mal que vous n'en pensez, ce n'est pas là que se forme le goût littéraire, philosophique ou artistique. Ne comptez donc pas sur l'anticipation du service pour calmer les préoccupations dont votre rapport garde la trace ; car pas plus que nous vous ne contestez qu'une dépression intellectuelle et scientifique de la France serait une calamité pour le pays.

Que serait cette armée, composée en grande partie de jeunes gens de dix-sept à vingt ans ? M. Margaine contestait l'autre jour la force de résistance des conscrits de vingt ans. Mais si vous envoyez au Tonkin des jeunes gens de dix-sept ans, vous peuplerez les hôpitaux et non les casernes, vous ferez des bataillons scolaires et non une armée.

Croyez-vous que l'autre hypothèse, le sursis jusqu'à vingt-quatre ans, vous soit plus favorable ? Au moment où le jeune homme a terminé ses études, c'est l'heure indiquée pour commencer l'application de ces connaissances encore toutes fraîches et qui s'oublent si vite. Pouvez-vous penser qu'un retard de trois ans dans l'exercice de sa profession sera sans dommage pour sa valeur professionnelle ? Et imaginez-vous qu'une dextérité plus grande dans le maniement du fusil compensera ce déficit intellectuel ?

M. LAISANT. — Et les séminaristes ?
M^r FREPPEL. — Je ne traite pas la question en ce moment. J'y viendrai plus tard. Pour justifier cette interruption de trois ans on avait imaginé une théorie toute neuve que je trouve dans un discours prononcé par M. Paul Bert sur l'armée nationale, à l'École Monge. D'après cette théorie, l'interruption de trois années dans les études des futurs instituteurs, professeurs, médecins, avocats, bien loin de leur porter aucun pré-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPEFRANC.

Première partie.

V

J'arrivai aux Platanes par une belle matinée d'automne. Mes élèves étaient réunis devant la maison d'école ; une maison blanche et carrée, qu'abritaient des arbres à la riche ramure et au vert feuillage.

J'étais très-ému.

— La Providence me confie une grande mission, me disais-je... En serai-je digne ?... Je dois être le modèle de ces enfants, le souffle qui les animera... Que le Seigneur me trace le chemin, afin que je n'égare jamais ces jeunes intelligences.

J'avais atteint ma future demeure.

La bande d'écoliers, interdite, jetait, à la dérobée, un regard curieux et timide sur le nouveau maître.

Je m'avançai le sourire aux lèvres, la bienveillance dans les yeux, voulant faire comprendre à ces chers enfants que, loin d'être un maître sévère, je serais un ami tout prêt à se dévouer pour eux.

A mon approche, les chapeaux se levèrent ; je

serrai, l'une après l'autre, toutes les petites mains nerveuses et hâlées.

— Nous nous aimerons, n'est-ce pas, mes enfants ?

J'ajoutai encore, avec une certaine malice :

— Vous serez si sages que les pensums, sans nul doute, disparaîtront à tout jamais de notre classe.

Ma plaisanterie eut plein succès, et, faire rire l'enfance, c'est prendre pied dans son cœur.

Alors, le plus grand des élèves, les cheveux luisants de pommade, un nœud de cravate rouge s'étalant en ailes de papillon sur sa blouse bleue, se détacha du groupe, me fit un profond salut, et débita le compliment en usage à la réception de chaque nouveau maître : Beaux vers pompeux, phrases sonores, que le jeune campagnard récitait avec une monotonie comique, criant à pleins poumons, négligeant les virgules, baissant brusquement la voix à la dernière période.

La longue tirade achevée, il reprit haleine, tandis que du regard il quêtait un éloge.

Je ne pus réprimer un sourire.

— Vous avez une bonne mémoire, mon garçon, je vous remercie.

Puis j'ajoutai :

— Allons, enfants, pour présent de bienvenue, je vous octroie un grand congé. Le jardin vous est ouvert, courez... amusez-vous ; mais surtout pas de jambes cassées. Un mauvais point aux mala-

droits !

J'ouvris la grille, et tous s'élançèrent dans mon enclos.

Geneviève, qui m'avait précédé aux Platanes, regardait le bataillon d'un air effaré.

— Seigneur Jésus ! disait-elle, en joignant les mains, mais ils vont tout saccager.

Elle eut un saisissement, quand je lui donnai l'ordre de servir un goûter.

— Mais à quoi donc pensez-vous, monsieur Yves ?

— A me faire aimer, Geneviève... Apportez-nous du lait, des confitures, et voyez si le pâtissier d'en face aurait quelques friandises.

Ah ! chers enfants ! ils étaient tous là, m'entourant, me regardant, riant aux éclats. Les plus petits léchant les confitures du bout de leur langue rose ; les plus grands faisant déjà les hommes, regardant, d'un air indifférent, les provisions de Geneviève. Mais ne craignez rien, ils en prenaient leur part.

J'ose le dire, cette entrée dans mon école fut un coup de maître ; et, grâce aux friandises, dès le premier jour, je conquies toutes les sympathies.

Je m'habituai vite à la nouvelle tâche.

J'aimais à voir mes élèves groupés autour de ma chaire, les yeux fixés sur les miens, l'oreille tendue, écoutant ma parole.

Lorsqu'on avait été sage, je racontais des histoires.

— Oui, une histoire, monsieur Trévirec, quel bonheur !

Les livres rentraient aussitôt dans les profondeurs des pupitres ; et tous, attentifs, suivaient, avec des physionomies expressives, le drame de la Fée des Ravines, les aventures de la cigale sautant au milieu des prairies, sans songer à l'hiver, ou bien l'idylle du grillon, chantant les joies du foyer, et trouvant le bonheur sous la cendre, un bonheur paisible, j'en conviens, mais le seul qui soit vrai.

Le plus souvent, je présentais, en forme d'apologues, la morale et la science à mes jeunes élèves, m'efforçant de transformer en liqueur parfumée un breuvage souvent amer.

Jamais encore, aux tout petits, je n'imposais de longues heures de travail. L'enfant, comme l'oiseau, a du vil-argent dans les veines. La salle d'étude est sa cage... Comment voulez-vous qu'il reste immobile sur les barreaux ?

De temps à autre, j'ouvrais donc la volière ; les joyeux passereaux sautillaient sur la pelouse, et revenaient ensuite, ardents au travail, devant un grand tableau noir, tout chargé de chiffres ou des lettres de l'alphabet.

Mais, Seigneur ! que de coups de pioche il faut donner pour défricher un terrain inculte, et remplacer les ronces et les chardons par du pur froment ! A la fin du jour, le pauvre semour est bien las, bien épuisé.

judice, ne peut que leur être fort utile (Très-bien ! très-bien ! à gauche), car, disait notre honorable collègue, ils auront pour la première fois trouvé le temps du repos, ils auront réfléchi pour la première fois, il se sera fait dans leur esprit une sorte de condensation, de digestion intellectuelle, il se sera opéré une sorte de recul qui leur permettra de réfléchir sur leur caractère et leur vocation.

L'idée de transformer ainsi la caserne en un lieu de digestion intellectuelle, où se discernent les vraies vocations, ne manque pas d'originalité. (On rit.) Je doute cependant qu'on puisse y voir autre chose qu'une brillante fantaisie. Si cette théorie était exacte, il faudrait en conclure que pour avoir la main d'autant plus exercée, l'ingénieur devrait s'abstenir pendant trois ans de dresser des plans, le médecin d'étudier des livres de médecine ou de soigner des malades. L'expérience ne nous apprend-elle pas que pour réussir dans une branche quelconque de l'art, de la science ou de l'industrie, il faut, au contraire, poursuivre son travail constamment, sans interruption aucune. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Mettre trois ans de service militaire entre le terme des études professionnelles et l'exercice des professions, ce serait préparer au pays un grand déficit intellectuel et scientifique, affaiblir sa force et diminuer sa supériorité.

A cette idée abstraite et chimérique du service militaire égal pour tous, j'oppose cette autre idée : l'équivalence des services.

Il y a, en effet, plusieurs manières de servir son pays ; l'instituteur, le professeur qui, après quinze ans d'études auxquelles leurs concitoyens ne sont pas assujettis, se consacrent à l'enseignement, le prêtre... (Exclamations à gauche) — car enfin il faut bien en dire un mot, bien que je renvoie cette grave question à un examen ultérieur — le prêtre qui, de 7 à 25 ans, a passé par les bancs de l'école, du collège et du grand séminaire, tous servent leur pays aussi utilement que le soldat. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit sur divers bancs à gauche.) L'engagement décennal pris par les uns, l'engagement irrévocable pris par les autres compensent le stage de trois ans dans la caserne ; il y a là de grands services publics qui, comme fatigue et comme résultat, valent le service militaire. (Mouvements divers.) Ne les sacrifiez donc pas à cette idée chimérique de l'égalité absolue du service militaire ; la force matérielle n'est pas la seule ni la plus grande source d'influence pour un pays.

Il y avait dans l'antiquité une république qui avait réalisé cette idée d'un camp, cette idée de la nation armée dans laquelle on voudrait enfermer les peuples modernes : c'était Sparte ; or son influence sur la marche de l'humanité a été nulle, tandis qu'aujourd'hui encore, à vingt-cinq siècles de distance, Athènes domine encore le monde par son génie. (Applaudissements sur divers bancs.) Telle est la place qu'occupait et qu'occupe encore aujourd'hui la France dans le concert des nations européennes ; je vous demande de ne pas la faire déchoir de ce haut rang par l'introduction d'un mi-

litarisme égalitaire qui porterait un coup fatal aux belles-lettres, aux arts et aux sciences dans notre pays. L'armée n'y gagnerait rien, la nation y perdrait tout.

M. Lockroy disait dans un discours récent : « Il ne s'agit pas des gloires de la France, mais de son existence. » Or, si notre honorable collègue parvenait à nous démontrer que l'existence de la France est attachée à l'adoption du projet, j'avoue qu'il troublerait singulièrement nos consciences ; mais fort heureusement il n'en est rien. M. Lockroy a pris soin de se référer lui-même dans ces conclusions auxquelles je m'associe pleinement : « Avant d'entamer la discussion, je crois qu'il est absolument nécessaire, absolument juste de rendre tout d'abord hommage à l'armée française telle qu'elle existe aujourd'hui, à cette armée qui, détruite, anéantie par le crime d'un de ses chefs et par les fautes de l'empire, a été reconstituée par le gouvernement républicain ; de rendre hommage au travail, au labeur, à la supériorité réelle de ses officiers, au dévouement, à l'abnégation de ses soldats (Très-bien ! très-bien !), je crois qu'il est juste et nécessaire de dire que si aujourd'hui, par un malheur que je ne veux pas prévoir, la guerre venait à éclater, cette armée est assez forte et assez redoutable pour que nous puissions soutenir la lutte avec honneur et sécurité. » (Très-bien ! très-bien !)

Mais alors pourquoi bouleverser cette armée de fond en comble ? (Très-bien ! très-bien ! à droite et sur divers bancs.) Pourquoi la réorganiser en vous lançant dans l'inconnu, alors que l'organisation actuelle vous a donné des résultats auxquels vous applaudissez à juste titre ? Vos paroles sont la condamnation du projet de loi. Pourquoi vous exposer à rester en l'air pendant six ou huit ans entre une organisation qui fonctionnerait à peine, pourquoi demeurer pendant ce temps à la merci de tous les événements ? (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs.)

On cite l'organisation militaire de la Prusse, on dit qu'il faut l'imiter ; la Prusse, toujours la Prusse, c'est l'éternel argument ! Voyons quelle en est la force. Que le système de la nation armée tel que l'avaient organisé Stein et Scharnhorst après Iéna ait pu être une forte conception, que par suite de fautes immenses commises par ses adversaires, la Prusse ait pu trouver dans ce système des avantages momentanés, on ne peut le nier ; mais cette idée de la nation armée, au lieu d'être en voie de progrès dans les nations de l'Europe, n'est-elle pas, au contraire, sur son déclin ?

On peut se demander si le peuple allemand sera toujours d'humeur à supporter ce fardeau si lourd, si cette discipline de fer qui supprime toute dignité, si ce régime automatique résistera au réveil de l'esprit de liberté et d'indépendance personnelle. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Ne dit-on pas déjà de l'autre côté du Rhin que quelque nouvel Alexandre, venant à la tête d'une petite troupe d'hommes parfaitement armés et exercés, chassera devant lui les masses éternelles. Cette éventualité que prévoit le major de Goltz est-elle donc si lointaine ? Mais en admettant que cette idée barbare de

la nation armée continue à prévaloir au-delà du Rhin, est-ce une raison pour qu'elle prévaille aussi dans notre pays ? C'est, dit-on, pour ne pas l'avoir appliquée à temps que nous avons été vaincus et envahis en 1870. Je conteste absolument une telle assertion, et s'il est une chose dont je souffre depuis quatorze ans, c'est de voir quelle conséquence fautive on a tirée contre notre brave armée de nos revers de 1870.

M. LE BARON DUFOUR. — C'est l'opposition des républicains au maréchal Niel qui en a été la vraie cause. Oui, vous en avez tous la responsabilité ! (Bruit à gauche.)

Voix diverses. — Est-ce que c'est l'opposition qui gouvernait en 1870 ?

M^r FREPPEL. — Je regrette pour ma part que l'Assemblée nationale n'ait pas eu assez d'énergie pour réagir contre ce mouvement erroné de l'opinion, qui a exigé la destruction d'une organisation créée par des hommes qui s'appelaient Gouvion Saint-Cyr, Soult et le maréchal Niel. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Enfin c'est fait, n'en parlons plus ! (Mouvements divers.) Mais je n'admets pas que, si nous avons été vaincus en 1870, c'est parce que l'organisation de l'armée était mauvaise. Vous auriez eu beau imposer à ce pays le militarisme prussien, vous n'en auriez pas moins été vaincus, si vous étiez entrés en campagne sans préparation suffisante, sans plan conçu et médité d'avance. (Très-bien ! très-bien ! à gauche), ne sachant même pas si vous vouliez prendre l'offensive ou garder la défensive. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Voix au banc de la commission. — Dites donc cela à vos amis de la droite !

M^r FREPPEL. — Oui, le résultat eût été exactement le même avec le système prussien, et si vos forteresses, comme celles de Metz et de Strasbourg, avaient été laissées dans un état de lamentable insuffisance. (Applaudissements à gauche. — Bruit.) Je ne fais pas de la politique, je fais de l'histoire militaire. Vous auriez pu triompher dans la lutte, s'il ne vous avait pas manqué un véritable homme de guerre pour diriger vos opérations militaires, si vos divisionnaires, excellents d'ailleurs, n'avaient pas eu à regretter l'absence d'unité et de direction dans le commandement suprême. (Nouveaux applaudissements), et si enfin au moment le plus critique tel ou tel général, au lieu de la politique, avait fait tout simplement de la tactique et de la stratégie. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.) Mais du moment où l'on commettait toutes ces fautes, le système de la nation armée vous eût donné exactement le même résultat.

J'ajoute même que, malgré toutes ces fautes, le succès de notre brave armée a tenu à bien peu de chose, et je n'en veux pour témoignage que l'énorme travail du grand état-major prussien sur la guerre de 1870. Mes convictions se sont singulièrement modifiées à la lecture de ces pages si peu suspectes de partialité en notre faveur. Pour ne pas m'exposer à ce que M. le ministre me reproche mon incompetence militaire, je me bornerai à lui citer un fait qui ressort de cette lecture.

Si, le 18 août 1870, la garde impériale

s'était trouvée derrière la gauche de l'armée française, au lieu de se trouver derrière la droite, et qu'un Bonaparte eût commandé offensif au moment où la garde prussienne cessait son attaque et où les Saxons n'avaient pas encore commencé leur mouvement tournant, eût pu avoir lieu, et peut-être les choses eussent-elles tourné tout autrement. Qui dit cela ? C'est le major de Goltz, et il est d'accord avec la relation du grand état-major, 6^e livraison, page 833. Voilà à qui a décidé du sort de la France.

Ne venez donc pas me dire, monsieur Lockroy, qu'il s'agit du salut de la patrie. Nullement ! Vous pouvez soutenir la lutte en développant, en améliorant ce qui existe, à condition de ne pas renouveler les fautes de 1870.

Je dis donc que vous n'avez aucune nécessité d'appliquer la théorie du militarisme prussien. Et si cette nécessité n'existe pas, vous n'avez pas le droit d'imposer un fardeau à la nation. Vous n'avez pas le droit de la courber sous un système aussi désastreux pour l'avenir intellectuel de la France, qu'il serait ruineux pour notre commerce et notre industrie.

J'ai encore une autre considération à vous soumettre. C'était mon devoir de député d'étudier ces questions. Mais je ne croix rien apprendre à personne en rappelant un nouveau système qui est entré dans l'organisation défensive des frontières, je veux parler du système des camps retranchés permanents. Vous avez tous lu le magnifique ouvrage du général Brialmont sur cette question capitale. L'avenir est là ! Eh bien, le système des camps permanents permet de réduire considérablement l'effectif de l'armée, car il suffit pour servir un camp retranché permanent d'une armée permanente de 30,000 hommes au dehors et de 10,000 hommes au dedans, total 40,000 hommes. Avec quatre camps retranchés permanents sur la frontière de l'Est, vous n'aurez donc besoin que de 160,000 hommes. En effet, rien que pour bloquer ces 4 forts, l'adversaire aurait besoin d'un million d'hommes, car le blocus exige 4 hommes par mètre courant de la ligne d'investissement. Vous avez donc 160,000 hommes de force défensive et 300 mille de force offensive. Que voulez-vous de plus et qu'avez-vous besoin de cette immense cohue de militaires qui n'en sont pas ! Avec le système des camps retranchés, on peut, je le répète, réduire considérablement l'effectif des armées, et c'est là qu'est l'avenir. Le système de la nation armée finira par tomber sous la réprobation unanime des nations civilisées.

Quelle est ma conclusion ? La voici. Du moment où, de votre propre aveu, vous avez une armée assez forte pour soutenir la lutte avec honneur et sécurité, ne la bouleversez pas, ne la réorganisez pas, ne vous lancez pas dans l'inconnu, ne sacrifiez pas le certain pour l'incertain, ne restez pas en l'air entre une organisation que vous allez détruire et une organisation que vous n'avez pas encore créée. Laissez subsister le principe de l'équivalence des

La classe fermée, qu'il était bon de respirer l'air vital des bruyères ou des prés en fleur !

En été, je parcourais la campagne, et la brise me faisait revivre. Ce grand silence des champs, après le bourdonnement de l'école, était délicieux. La lune brillait au-dessus des Platanes, elle jetait ses lueurs blanches sur le ruisseau et je m'arrêtai écoutant, avec ravissement, le chant cristallin de l'eau courante.

Cette poésie agreste m'enivrait. Un monde de rêves me montait au cerveau. Je trouvais merveilleuses toutes les œuvres du Seigneur. J'aimais de passion tout ce qui est vrai, tout ce qui est beau... Puis, tout à coup, les larmes me venaient aux yeux. Pourquoi ? Je n'aurais su le dire... La solitude pesait sans doute à mes vingt ans.

C'est qu'elle était isolée et monotone, la vie du pauvre maître d'école. Elle ne contenait ni joies vives, ni douleurs profondes. Elle ressemblait à un canevas brodé de laine d'un gris terne. C'était toujours la même teinte ; et, de seconde en seconde, chaque point se recouvrait avec une régularité automatique.

A quarante ans, cette existence m'eût ravi, parce que l'homme, à cet âge, ayant été ballotté par la tempête, entre, avec délices, dans la tranquillité du port. Mais, en pleine jeunesse, la vie paisible fait bondir.

Néanmoins le temps passait, et, un matin d'au-

tomne, je constatai, en montant dans ma chaire, que je recommençais une troisième année scolaire.

J'avais acquis une certaine expérience, mes élèves étaient assez dociles ; et, chaque jour, je m'attachais davantage à mon troupeau.

Comme tout berger, j'avais mon agneau préféré. C'était un enfant de neuf ans à peine, d'apparence chétive ; mais quelle ardeur dans ses grands yeux noirs ! deux flammes faisant encore ressortir la pâleur de ce jeune visage.

Il m'aimait, le cher enfant. Mon regard s'arrêtait-il sur le sien, une teinte rose colorait ses joues ; puis, il pleurait au plus léger reproche ; aussi, tout en évitant les injustices, je ménageais, cependant, ce cœur délicat.

La classe terminée, tous mes écoliers s'élançaient bruyamment au dehors.

L'essai mis en liberté, je prenais, dans la mienne, la main de Louis Deline, sa pauvre petite main veinée de bleu comme celle des enfants malades. Aussitôt il levait sur les miens ses beaux yeux brillants, et se mettait à sourire.

Que de fois nous restâmes ainsi, l'un près de l'autre, regardant la jeune bande s'ébattre sur la place. Parfois les espérances tiraient sur la sonnette de Marion, la voisine d'en face.

La vieille apparaissait, la jupe retroussée, le balai en main, les yeux faribonds.

Rien !... tous les oiseaux s'étaient nichés der-

rière le vieux mur.

— Ah ! méchants galopins ! s'écriait-elle d'une voix tremblante de colère... je vous corrigerai... je me plaindrai au maître...

En parlant ainsi, Marion décrivait, dans l'espace, de larges cercles avec son balai ; et de frais éclats de rire trahissaient les écoliers.

Vite, elle s'élançait à la poursuite des légers lutins ; mais, bientôt, renonçant à les atteindre, épuisée, essouffée, la pauvre vieille s'arrêtait, faisant entendre, à tous les échos, des lamentations sans fin.

Je français le sourcil ; et, le lendemain, je prononçais un long discours sur le respect dû à la vieillesse ; mais, souvent hélas ! je dois l'avouer, ce fut la prédication au désert.

Louis était le fils d'un riche propriétaire des Platanes. La santé délicate de l'enfant ne permettant pas l'internat dans un collège éloigné, son père me l'avait provisoirement confié.

— Si vous saviez, monsieur Trévière, me dit-il un jour, comme je suis content ; ma sœur est en vacances. Pâques nous l'a ramenée. Aujourd'hui elle viendra me chercher ; elle me l'a promis.

Puis, d'un trait, il continua :

— Vous ne connaissez pas Marthe ? Vous verrez comme elle est bonne ! C'est elle qui m'a élevé ; elle est tout à la fois ma sœur et ma chère petite maman. Ah ! que je suis donc heureux de sen-

retour ! Et notre vieille Lucienne, donc, elle ne se connaît plus de joie. Elle dit bien que Marthe est meilleure que tout au monde, que pas une jeune fille ne peut lui être comparée.

Et, soudain, s'interrompant :

— Tenez, la voyez-vous ?

De la main, il me montrait, s'avancant sur la route, une jeune fille, presque une enfant.

Elle était vêtue d'une fraîche toilette. Dans sa main, où s'enroulait une plume blanche, s'échappaient deux tresses lourdes et brunes. Son ombrelle, doublée de soie rose, mettait des reflets vermeils sur son jeune visage. Elle était charmante. Ses regards yeux veloutés, deux beaux yeux remplis de tendresse, riaient et s'attendrissaient, tout à la fois, en regardant Louis ; et moi je pensais :

— Cette jeune fille sait aimer.

Louis s'élança vers elle.

— Viens, sœurlette, s'écria-t-il ; viens dire bonjour à mon cher maître, dont je t'ai tant parlé.

Et me prenant la main, en même temps qu'il saisissait celle de M^{lle} Deline :

— Tenez, dit-il, vous êtes les deux que j'aime le plus aux Platanes.

Subitement j'abandonnai la main de Louis, et regardant M^{lle} Marthe. Elle me regardait aussi. Nous devîmes rouges comme deux pivons. Je ne trouvais rien à dire, mais absolument rien.

(A suivre.)

DU CAMPFLEUR.

charges, qui seul peut maintenir la France à la tête de la civilisation. L'intervention du militarisme prussien dans ce pays en serait la ruine en l'abaissant. Restez ce que vous êtes, car vous êtes suffisamment armés pour défendre l'honneur et l'indépendance de la patrie. (Applaudissements sur divers bancs.)

L'amendement de M. LE PRÉSIDENT dans la suppression de M. Freppel consiste dans la suppression des mots : « et égal pour tous », auxquels il substitue les mots : « sauf l'équivalence des charges dans les conditions spécifiées par la loi. »

A la majorité de 385 voix contre 85, l'amendement n'est pas adopté.

Naturellement, les trois députés républicains de Maine-et-Loire, MM. Bury, Benoit et Maillé, qui ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre les raisons de M. Freppel, ont voté contre l'amendement proposé.

Chronique générale.

La Chambre n'a pas siégé hier, et le Sénat, dont presque tous les membres assistaient aux funérailles de M. le comte d'Haussonville, célébrées le matin à Sainte-Clotilde, n'a commencé sa séance qu'à 3 heures.

C'est toujours le projet de M. Naquet qui se discute en séance publique, mais l'attention est autre part. On est d'ailleurs à peu près certain par avance que M. Naquet et son projet, pour le moins aussi tortu que son auteur, seront renvoyés bosse à bosse, et l'on s'occupe presque exclusivement des nominations des membres de la commission de révision à la Chambre.

L'opinion générale au Sénat est que, en dépit du dépôt du projet, en dépit de la nomination de commissaires, en grande partie favorables à ce projet, ni le gouvernement, ni la Chambre ne tiennent énormément à la révision, et que conséquemment la Chambre haute peut, sans avoir à craindre de vives représailles, mettre ce projet au panier, au cas même où il serait accepté par la Chambre basse.

La gauche-ministérielle elle-même semble avoir ces tendances. Elle pense que le gouvernement a voulu seulement donner une ombre de satisfaction aux électeurs auxquels on avait inculqué l'idée de la révision et qu'il sera enchanté qu'on débarrasse son chemin de cette brouille. Tout ceci, bien entendu, à titre de simples prévisions, car, avec le Sénat, il ne faut jurer de rien.

Au reste, nous pouvons attendre dans le plus grand calme le rejet ou le vote de la loi de révision. Si le Sénat consent à ce qu'on diminue encore son autorité, lui qui en a si peu, c'est affaire à lui, et quant à la suppression de l'article 8 qui est, dit-on, le seul point auquel tiendrait véritablement M. le président du conseil, il ne faudra pas trop s'en affaiblir, par cette raison fort simple que, si le congrès de 1884 le supprime, un congrès suivant peut le rétablir et au besoin s'en servir immédiatement.

La commission de révision s'est réunie hier pour constituer son bureau.

M. Pierre Legrand a été nommé président par 15 voix contre 5 données à M. Floquet et 4 à M. Clémenceau.

M. Baslid a été nommé secrétaire.

La proposition de supprimer le compte rendu de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux n'ayant pas été adoptée, chaque commissaire a exposé l'opinion de la majorité de son bureau.

On sait qu'il se dessine déjà, au Sénat, une certaine opposition contre la réduction du service militaire à trois ans.

Nous croyons pouvoir affirmer que, si la Chambre haute n'adopte pas ce principe de la nouvelle loi sur le recrutement, le général Camponon est absolument décidé à donner sa démission.

On affirme, disent les *Tablettes*, qu'il est question dans les sphères financières ministérielles d'un projet de conversion facultative de 4 1/2 0/0 en 3 0/0 consolidé, suivant une échelle à établir.

Ce projet se réaliserait avec le concours

des banquiers qui en favoriseraient l'accomplissement par leurs manœuvres sur le marché.

NOUVEAUX CARDINAUX FRANÇAIS.

Les négociations sont engagées entre la France et le Saint-Siège, pour la nomination d'un certain nombre de cardinaux français dans le prochain consistoire.

La France propose M^r Place, archevêque de Rennes; M^r Bernardon, archevêque de Sens, et M^r Langénieux, archevêque de Reims.

Le Saint-Siège est tout disposé à accepter ces candidats; mais il est d'avis que, si la France veut des cardinaux, elle doit leur fournir les moyens de maintenir leur rang et rétablir les allocations supprimées dans le budget de l'année passée.

Le bruit d'une nouvelle et sérieuse indisposition de M. Jules Grévy a couru avec une certaine persistance hier au Sénat. Au départ du courrier, cette nouvelle est démentie et M. Albert Grévy déclare à tout venant que son frère ne s'est jamais mieux porté. Il est vrai que l'on sait, par une coûteuse expérience, que les paroles de M. l'ex-gouverneur général de l'Algérie ne sont pas précisément paroles d'évangile.

Un récent décret vient d'élever au grade de général de brigade M. le colonel Théobald de Sonis, qui commandait le 5^e régiment de chasseurs à cheval à Epinal.

M. Théobald de Sonis est le frère cadet de l'illustre blessé de Palay, le général de division de Sonis, qui a jeté aux jours sombres de 1870 un si pur rayon de gloire sur notre armée française, à côté de M. de Charette.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 mai.

Les rentes sont fermes, cependant la discussion des cours est toujours ardente et les vendeurs finissent par obtenir un résultat qui leur est favorable.

La réaction du Suez est venue contribuer pour beaucoup et il semble que les réalisations ont été assez fortes pour entraîner ce titre; à moins que ses adversaires n'aient eux-mêmes forcé la main.

Ils seront heureux s'ils retrouvent des cours plus bas pour se liquider, attendu que la société a eu hier à l'assemblée générale un triomphe complet.

Les Consolidés arrivent sans variation à 101 7/16.

Le 3 0/0 est à 78.72 après 78.97; l'amortissable oscille entre 80 fr. et 79.75; le 4 1/2 après 108 cote en clôture 107.80.

Le Crédit Foncier n'est pas atteint par la spéculation, nous enregistrons encore la ferme tenue des Obligations Foncières et Communales au comptant.

Le Gaz regagne de plus hauts cours; il s'échange entre 1,505 et 1,490. L'entente de la Compagnie avec l'administration municipale est presque définitive.

Les sociétés de crédit n'éprouvent que peu de variations. Le Comptoir d'Escompte varie entre 947 et 950.

La Banque de Paris se tient à 875. Le Crédit Industriel et Commercial cote 675. La Banque d'Escompte est maintenue à 536.

La fermeté de l'Italien y est pour beaucoup, il est demandé en clôture à 96.90.

Le Crédit Lyonnais conserve son cours de 570. On annonce sur la Banque Ottomane le coupon de 25 fr.; malgré cela, le titre ne bouge pas; nous le retrouvons à 655 après 660. Le Turc reste lourd à 8.55.

L'Égypte regagne un peu à 308.75.

La Société Générale subit la lutte de l'action Rio-Tinto qu'en s'efforce à ramener dans de meilleurs cours.

Les chemins français conservent leur bonne tenue habituelle et les changements sont peu importants à signaler: le Nord est à 1,737.50; le Lyon à 1,235, le Midi à 1,197.50, l'Orléans à 1,297.50, l'Est à 756.25, l'Ouest à 817.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur.

Demain matin, à 8 heures, M. le Directeur général des lignes de l'Etat inspectera le chantier du Chapeau, l'usine Cail et les premières travées du pont métallique.

Il passera la Loire en bateau et montera dans un train spécial qui l'attendra à l'ouverture du tunnel, au Jagueau: le train se dirigera directement sur Thouars.

Le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, jours fériés légaux.

Voici le texte du projet de loi déclarant jours fériés légaux le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, présenté par MM. Martin-Feuillée et Hérisson:

« Le Président de la République française,

» Décrète:

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et par le ministre du commerce, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

» Article unique. — Le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte seront désormais jours fériés légaux.

» Fait à Paris, le 20 mai 1884. »

FÊTES ET ASSEMBLÉES DES ENVIRONS.

Demain dimanche 1^{er} juin, jour de la Pentecôte: assemblée à Dampierre.

Lundi de la Pentecôte, 2 juin: assemblée, concours de bestiaux du canton nord-ouest de Saumur et exposition de produits maraîchers aux Rosiers.

Le ciel offre en ce moment un spectacle assez rare. Vers neuf heures du soir, on peut voir en même temps: Vénus, qui arrive à son maximum d'éclat; au-dessus d'elle, à gauche, Jupiter, et plus haut encore, Mars. Au-dessous de ces trois planètes brille le pur croissant de la lune. Vue dans une lunette, Vénus offre un croissant analogue à celui de la lune. Elle est actuellement si brillante que les bonnes vues peuvent la distinguer en plein jour.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche de la Pentecôte. — Clôture du mois de Marie.

Le soir, à 7 heures 1/2: cantique, sermon, procession, offrande de fleurs et d'une couronne à N.-D. des Ardilliers par les petits enfants et salut solennel.

Tous les petits enfants de la ville sont invités à participer à cette cérémonie et à venir offrir une fleur à N.-D. des Ardilliers.

M^{lle} Marie Garcin, notre ex-première chanteuse, vient de contracter un engagement à Naples, aux appointements de 40,000 fr. par mois.

LA FLÈCHE.

La société des courses de La Flèche vient de se constituer définitivement. Dans la réunion générale, on a nommé les présidents et les membres du comité.

On parle du 27 juillet comme date probable des courses, un peu avant les vacances du Prytanée.

CONSEILS ET RECETTES.

GUÉRISON DU PANARIS. — On écrase des escargots avec leurs coquilles en une bouillie bien homogène, avec laquelle on enveloppe le doigt; un linge sec sert à la retenir. Trois heures après, au plus tard, la douleur a complètement cessé. La pâte se dessèche entièrement. On l'enlève vingt heures après, en plongeant le doigt dans l'eau chaude, et on la remplace par une nouvelle application. On continue ainsi pendant trois, quatre ou cinq jours, au bout desquels le panaris a disparu.

DESTRUCTION DES PARASITES.

Généralement, avec les premiers bourgeons des arbres et arbustes, naissent les parasites de tous genres: cryptogames, gastéropodes et insectes; mousses, moisissures, champignons, limaces et colimaçons, pucerons et coléoptères, toute la série des infiniment petits, qui sont aussi les infiniment puissants. Il faut lutter contre ce monde minuscule; c'est le moment de leur faire une guerre acharnée; dans quinze jours il sera trop tard.

Il serait impossible de donner une recette spéciale à chacun de ces ennemis des jardins, mais, pour se garantir d'une foule d'entre eux, champignons, blanc du rosier, pucerons des arbres à fruits, larves, etc., on peut faire usage d'une infusion alcoolique de tabac à 45°.

L'alcool dissout la matière grasse, protectrice des tissus; le tabac, par son action toxique, tue l'organisme. Avec dix litres de cette dissolution, on peut arroser six mètres carrés.

Cet arrosage doit se faire par un temps calme et précéder de quarante-huit heures ceux que l'on pratique ordinairement.

Variétés.

LES GOUTTES DE ROSÉE.

Maman! accours! viens voir les diamants du ciel Tombés dans le jardin! s'écriait Gabriel.

Je vais les ramasser, c'est un trésor superbe Qui rayonne au soleil et fait miroiter l'herbe. Tu pourras les monter en bagues, en bijoux; Et, même, tant j'en vois, en orner mes joujoux. Mais de peur qu'un brutal du pied ne les écrase, Prenons vite un panier, une boîte, un grand vase, Et partons récolter cette étrange moisson Si belle, si brillante aux branches du buisson.

Maman n'apportant rien, ni panier, ni grand vase, Gabriel, hors de lui, très-pressé, fou d'extase, Se dit qu'il ne faut pas les laisser vieillir, Et qu'il va sortir seul pour les aller cueillir.

La porte était ouverte, il vole à la pelouse, Tout prêt à les serrer dans un pan de sa blouse; Hardi, la main tendue, avec discernement, L'heureux enfant saisit le plus gros diamant. Sa main se ferme bien... Mais Gabriel la rouvre, Ettonné, stupéfait, surtout quand il découvre Que la pierre se fond, et que du beau joyau Le fulgurant reflet n'est qu'une goutte d'eau.

— Je m'y serai mal pris, j'aurai perdu la pierre Dans l'herbe, le gazon, peut-être dans la lierre, Pense-t-il; cherchons donc. Il cherche vainement, Il ne retrouve pas le riche diamant.

Gabriel désolé secoue arbuste et plante, Foule les fruits, les fleurs, colère violente Qui fit pleuvoir à terre et disparaître aux yeux L'étrincelant écri du trésor merveilleux.

Déçu, transi, mouillé par la métamorphose, Il rentre à la maison conter au long la chose A sa chère maman, qui lui dit: Gabriel, Les pierres du jardin, les diamants du ciel Ne sont, mon pauvre enfant, qu'une fraîche rosée Que colorent le prisme et la nue irisée.

Leur éclat nous séduit, il semble sans pareil, Mais l'or, l'azur, l'argent, le rubis, le vermeil S'effacent sous nos doigts! Et ce sort éphémère, Cause de tes regrets et de ta peine amère, Te représente bien, en mille occasions, Le fugitif éclair de nos illusions.

On rêve le pouvoir, on rêve la richesse, Un titre de marquis, un fleuron de duchesse, La gloire, le succès, les emplois, les honneurs, Croyant que tous ces dons offrent tous les bon-

Et si Dieu les accorde, atterré de surprise, [heurs... On s'aperçoit alors de sa sottise méprise. Faveurs et dignités, royaumes et joyau, Ne sont pour qui les tient que simples gouttes d'eau.

AUGUSTA COUPEY.

PERSONNE NE PEUT

répondre de passer l'hiver sans être pris par un Rhume, une Grippe ou Bronchite, dont les conséquences peuvent être fâcheuses. Faites usage, dans ce cas, du Sirop pectoral THEBON qui vous soulage instantanément. — Prix: 2 fr. — Dépôt:

Ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, 5.

RIEN DE BRUTAL COMME UN FAIT! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la Tisane Américaine des Shakers et les Pilules le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. Pour les personnes que cela peut intéresser, la brochure explicative de cette médication se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt principal, FANYAU, pharmacien à Lille.

UN CONSEIL A SUIVRE.

Si vous tenez à conserver vos cheveux, si vous voulez en favoriser la croissance, nous ne saurions trop vous engager à employer l'EAU et la POMMADE du D^r JACOMY, recommandées par les médecins les plus distingués et dont les résultats merveilleux ont valu à l'inventeur les plus hautes récompenses.

Dépôt chez M. NORMANDINE, pharm., 11, rue St-Jean; DECARTE, coiff., rue St-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

PAUL GODKET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

Le dimanche 1^{er} juin 1884, à midi, Au bourg de Gizeux (Indre-et-Loire).

VENTE
AUX ENCHÈRES

Après le décès de M^{me} la marquise de C...
D'un beau et nombreux

Mobilier

Comprenant :

Meubles de salon, de salle à manger, chambre à coucher, bonne literie et bon linge, tapis, tentures et rideaux, argenterie, porcelaine et cristaux, tableaux émail, bibliothèques, livres, secrétaires, commodes, armoires à glace et autres, pendules, glaces, piano, bon coupé, cheval et harnais, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets divers.

10 0/0 en sus. (406)

FAILLITE L. TRILLON, MEUNIER ET C^{ie}

VENTE MOBILIÈRE

Aux enchères publiques.

On prévient le public que dimanche prochain 1^{er} juin, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, aux Rosiers, au domicile de M. L. Trillon,

Il sera procédé, par le ministère de M. F.-H. RENIER, huissier à Gennes-Rosiers,

A la vente par adjudication aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers personnels de M. Léopold Trillon, à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite L. Trillon, Meunier et C^{ie}.

On vendra notamment :

Mobilier de salle à manger, salon et chambres à coucher, bijoux, bracelets, montres d'hommes et femmes, vêtements, linge, un fusil Lefaucheur, vins, liqueurs, batterie de cuisine, vaisselle et quantité de très-bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (397)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALRU, ou à M^e DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A VENDRE

UN

CHEVAL NORMAND

Âgé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Première Coupe

DE

PRAIRIES ARTIFICIELLES

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE
Près chemin de fer.

A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales racines, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FEIGNOUX, place du Roi-René. (372)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

BOURSE

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement, à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

CIDRE EXQUIS

20 fr. ; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4.

C^{ie} du SOLEIL

Société Anonyme d'Assurances à Primes fixes

CONTRE LA GRÈLE

Capital social: 18.000.000 fr.
Siège à PARIS : 44, RUE DE CHATEAUDUN, 44
Pour les assurances à contracter, S'adresser à M. CARON, à Saumur.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon polage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TAOUY, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

M^e LEGOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

Saumur, imprimerie P. GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENT QU'À 18 FR. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MAI 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	78 82	78 85	Est	760	756 25	Obligations.			Gaz parisiens	522	524
3 % amortissable	80	79 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1233	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	511 75	515	Est	363	362 50
3 % (nouveau)			Midi	1200	1192 50	1865, 4 %	522 56	522 50	Midi	372 50	371 50
4 1/2 %	107 25	107	Nord	1740	1740	1869, 3 %	406 50	407 50	Nord	376 50	377 75
4 1/2 % (nouveau)	107 90	107 85	Orléans	1298 75	1298 75	1871, 3 %	396 50	398 50	Orléans	370 75	371 50
Obligations du Trésor	511 50	511 50	Ouest	818 75	820	1875, 4 %	511	511 50	Ouest	370	372
Banque de France	5150	5160	Compagnie parisienne du Gaz	1490	1490	1876, 4 %	511	512	Paris-Lyon-Méditerranée	377	380
Société Générale	478 75	478 75	Canal de Suez	2125	2092 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517	518	Paris-Bourbonnais	371	372
Comptoir d'escompte	950	950	C. gén. Transatlantique	508 75	508 75	Obligations communales 1879	450	449	Canal de Suez	575	574 50
Crédit Lyonnais	570	566 25				Obligat. foncières 1879 3 %	440	446			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	354 50	355			
Crédit mobilier	332 50	317 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Direct. soir			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	55	matin (s'arrête à la Possessionnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
8	56	matin, omnibus-mixte.	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
1	25	soir,								Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3	32	soir, express.														
7	15	soir, omnibus.														
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars. (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45		
8	31	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay	6 13	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57		
9	37	soir, omnibus.	Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37			
12	48	soir, express.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30		
4	44	soir, omnibus-mixte.	Thouars. (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06		
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)														
10	34	soir, express-poste.														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.